



Infrastructure informatique: décompte du crédit d'engagement pour le remplacement des postes de travail informatiques; information

de même que nouveau crédit d'engagement pour le remplacement de l'infrastructure serveur et réseau ainsi que des imprimantes multifonction; approbation

Propositions:

1. Le Synode prend connaissance de l'arrêté de compte du crédit d'engagement pour le remplacement des postes de travail informatiques (clients, ordinateurs portables, stations d'accueil et souris) des services généraux de l'Église.
2. Il autorise le remplacement de l'infrastructure serveur et réseau des services généraux et approuve à cette fin le crédit d'engagement porté à la charge du compte des investissements pour un total de 180 000 francs (y compris TVA. Les surcoûts dus au renchérissement sont considérés comme une dépense liée).
3. Il autorise le remplacement des imprimantes multifonction des services généraux et approuve à cette fin le crédit d'engagement porté à la charge du compte des investissements pour un total de 72 000 francs (y compris TVA. Les surcoûts dus au renchérissement sont considérés comme une dépense liée).

Explication

- 1. Remplacement des postes de travail informatiques; arrêté de compte du crédit d'engagement; information**

Contexte

Conformément à l'art. 75 du règlement sur la gestion financière de l'ensemble de l'Église, chaque crédit d'engagement destiné à un investissement fait l'objet d'un arrêté de compte dès que l'exécution du projet est terminée. Cet arrêté de compte est porté à la connaissance de l'organe qui a décidé le crédit d'engagement.

Le 20 novembre 2024, le Synode a accordé un crédit d'engagement de 200 000 francs pour le remplacement des postes de travail informatiques des services généraux. Grâce à cette décision, le personnel des services généraux de l'Église a pu être équipé de 140 ordinateurs portables (HP Elitebook 640 G11), d'une souris sans fil et d'une nouvelle station d'accueil.

Nous avons effectué l'acquisition via notre prestataire informatique «true nine AG» aux conditions avantageuses de la centrale d'achat du canton de Berne.

Nous avons procédé à l'équipement du personnel et à la réinstallation des postes de travail ainsi qu'au passage simultané de Windows10 à Windows11 par groupes en juin et juillet 2025.

Les performances des nouveaux postes de travail informatiques se sont déjà considérablement améliorées. Le remplacement de l'infrastructure serveur et réseau des services généraux (cf. proposition n°2) permet également de réduire les risques de panne et de répondre aux normes actuelles de sécurité, ce qui garantit au mieux une exploitation ininterrompue.

Finances

Arrêté de compte du crédit d'engagement «remplacement des postes de travail informatique», compte 5060.04/ 4171		
Décision du Synode		20 novembre 2024
Crédit (CHF)		200 000.00
Dépenses (CHF)		
- <i>Matériel informatique</i>	202 385.50	
- <i>Support externe intégration nouveaux logiciels d'exploitation et matériel informatique</i>	3 924.05	206 309.55
Sous-utilisation (+) / dépassement (-) (CHF)		- 6 309.55
<i>Écart</i>		3.15 %

L'approbation du dépassement de crédit de 6309.55 francs est de la compétence du Conseil synodal. Ce dernier a approuvé l'arrêté de compte le 14 août 2025.

2. Remplacement infrastructure serveur et réseau des services généraux; crédit d'engagement; décision

Contexte

L'infrastructure serveur est en fonction depuis près de cinq ans et l'infrastructure réseau depuis environ dix ans. L'infrastructure réseau ne correspond plus aux normes de sécurité actuelles. La garantie et les prestations de support arrivent à échéance à la fin 2025. Afin de réduire les risques de panne et de répondre aux normes de sécurité actuelles, il faut donc remplacer aussi bien l'infrastructure serveur que l'infrastructure réseau. Du point de vue de l'exploitation, il est judicieux de remplacer les deux en même temps. Cela permet de procéder à un remplacement général au cours d'un week-end.

L'infrastructure serveur actuelle est constituée de trois serveurs Hyper-V physiques avec 32 serveurs virtuels 2019. En redimensionnant et en modifiant les systèmes, il est possible de réduire le nombre de serveurs Hyper-V et celui des serveurs virtuels configurés sur ces derniers. La configuration suivante couvrira désormais les besoins des services généraux:

- 2 serveurs Hyper-V physiques (serveurs 2025)
- 20 serveurs virtuels

L'infrastructure sera à nouveau conçue avec un système de stockage (Nimble) de Hewlett Packard (HP) ce qui permet aux applications de travailler à grande vitesse et avec une faible latence.

L'infrastructure réseau consiste actuellement en deux commutateurs principaux et cinq commutateurs à 24 ports. Il n'est pas possible de redimensionner. Nous allons remplacer les modèles de différentes marques actuellement en place par des équipements d'une seule marque (Ubiquiti) ce qui augmentera la stabilité et la sécurité de l'exploitation.

Finances

Le montant du crédit d'engagement demandé de 180000 francs se base sur une offre indicative. Si le Synode approuve le présent crédit d'engagement, l'acquisition s'effectuera conformément aux dispositions des art. 46 et 47 de l'ordonnance portant sur la gestion financière de l'Église dans son ensemble (RLE 63.122).

Les coûts comprennent l'achat du matériel informatique, des logiciels et des prestations de configuration et de support.

Vu l'art. 11 du règlement sur la gestion financière de l'ensemble de l'Église, l'organe appelé à prendre une décision doit être informé sur le mode de financement, les coûts induits et la capacité de l'Église à les supporter. Les coûts de maintenance et d'exploitation se montent à 20000 francs par an soit à un total de 100000 francs pour les cinq années d'exploitation prévisibles. Ce montant comprend les licences, les travaux liés à la maintenance et aux garanties ainsi que les mises à jour.

L'amortissement annuel se monte à 36000 francs. Le plan financier tient compte des amortissements et des coûts de maintenance et d'exploitation. L'Église peut supporter aussi bien cet investissement que les coûts induits et les financer avec ses propres ressources; le recours à un financement tiers n'est pas nécessaire. Les coûts mentionnés se basent sur des offres indicatives et correspondent aux coûts maximums possibles.

3. Remplacement des imprimantes multifonction des services généraux de l'Église ; crédit d'engagement ; décision

Contexte

L'acquisition des imprimantes multifonction actuelles remonte à 2019 ce qui revient à sept années d'exploitation. Nous avons déjà prolongé les prestations de garantie de deux ans. Nous devons changer ces appareils étant donné que les dérangements se multiplient et que les performances ne correspondent plus aux normes actuelles.

Les appareils seront à nouveau équipés de la technologie NFC (communication en champ proche). Les ordres d'impression ne sont ainsi envoyés à l'imprimante qu'après authentification de l'utilisateur ou de l'utilisatrice et que l'impression est requise à partir de l'imprimante ce qui permet de respecter les exigences en matière de protection des données. Le système NFC économise également les ressources étant donné que les ordres d'impression inutiles peuvent encore être supprimés à tout instant.

Dix-sept appareils sont actuellement en fonction au sein des services généraux. Nous allons acquérir seize appareils présentant des performances comparables dotés des fonctions suivantes :

13 pièces de type HP ColorLaserJet MFP E877z

Étendue des fonctions:

- 1 x moteur d'impression avec bac d'alimentation 2 x 520 feuilles + bac d'alimentation manuel 1 x 100 feuilles
- Bac d'alimentation 2 x 520 feuilles
- 1 x lecteur de carte NFC
- 1 x finisseur

3 pièces de type HP ColorLaserJet MFP X58045z

Étendue des fonctions:

- 1 x moteur d'impression avec bac d'alimentation 1 x 550 feuilles + bac d'alimentation manuel 1 x 100 feuilles
- 1 x lecteur de carte NFC

Finances

Le montant du crédit d'engagement demandé de 72000 francs se base sur une offre indicative selon les conditions de la centrale d'achat du canton de Berne.

Si le Synode approuve le présent crédit d'engagement, l'acquisition s'effectuera conformément aux dispositions des art. 46 et 47 de l'ordonnance portant sur la gestion financière de l'Église dans son ensemble.

Les coûts comprennent l'achat du matériel informatique, des logiciels et des prestations de support.

Vu l'art. 11 du règlement sur la gestion financière de l'ensemble de l'Église, l'organe appelé à prendre une décision doit être informé sur le mode de financement, les coûts induits et la capacité de l'Église à les supporter. Les coûts de maintenance et d'exploitation se montent à 11000 francs par an soit à un total de 55000 francs pour les cinq années d'exploitation prévisibles. Ce montant comprend les travaux liés à la maintenance et aux garanties ainsi que les mises à jour.

L'amortissement annuel se monte à 14400 francs. Le plan financier tient compte des amortissements et des coûts de maintenance et d'exploitation. L'Église peut supporter aussi bien cet investissement que les coûts induits et les financer avec ses propres ressources; le recours à un financement tiers n'est pas nécessaire. Les coûts mentionnés se basent sur des offres indicatives et correspondent aux coûts maximums possibles.

Le Conseil synodal